



COHERIS

Global Relationship Management

Société Anonyme au capital de 2 245 230 euros - 399 467 927 RCS Nanterre
Siège social : 40, rue de l'Est 92100 Boulogne-Billancourt

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE

24 NOV. 2006

DEPOT N° 32609

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 8 NOVEMBRE 2006

L'an deux mille six,

Le huit novembre,

A seize heures,

Les actionnaires de la société COHERIS, société anonyme au capital de 2 245 230 euros, divisé en 5613075 actions de 0,40 euros chacune, dont le siège est 40, rue de l'Est, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la société HARRY Software, sur convocation faite par avis inséré dans le BALO du 6 octobre 2006 et dans LE JOURNAL SPECIAL DES SOCIETES, journal d'annonces légales, le 19 octobre 2006 et par lettre en date du 19 octobre 2006 adressée à chaque actionnaire nominatif.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre CREPUT, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Fabrice ROUX et Monsieur Marc STANCIU, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Arnaud CREPUT est désigné comme secrétaire.

La société MAZARS & GUERARD, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 16 octobre 2006, est représentée par Monsieur Léon LEWKOWICZ.

La société E.R.E.C. ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 16 octobre 2006, est absente excusée.

Monsieur Mohammed MAATIT et Monsieur Juan-Manuel MIRANDA, membres du comité d'entreprise, assistent à l'assemblée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 515 891 actions auxquelles sont attachés 3 048 624 droits de vote, sur les 5 564 974 actions auxquelles sont attachés 6 244 474 droits de vote.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire du journal d'annonces légales contenant l'avis de convocation et un exemplaire de la lettre envoyée aux actionnaires nominatifs,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- les formulaires de vote par correspondance,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Ratification de la cooptation d'un administrateur,
- Nomination de nouveaux administrateurs,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Sanjeev AGGARWAL, demeurant B-76, Antriksh Apartment, Sector 14 Extn, Rohini, Delhi - 110085, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 21 septembre 2006, en remplacement de Monsieur Bernard BECQUART, démissionnaire.

En conséquence, Monsieur Sanjeev AGGARWAL exercera lesdites fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2011 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 2 534 311 voix ayant voté pour, 332 977 voix ayant voté contre, 181 336 voix s'étant abstenues.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction :

Monsieur Arnaud CREPUT demeurant 3, square Villaret de Joyeuse – 75017 PARIS

pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 3 009 624 voix ayant voté pour, 39 000 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenues.

Monsieur Arnaud CREPUT, présent à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction :

Monsieur Akhil RUIA demeurant 110, Nottingham Terrace – London NW1 4QE

pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 2 527 911 voix ayant voté pour, 339 377 voix ayant voté contre, 181 336 voix s'étant abstenues.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 3 009 624 voix ayant voté pour, 39 000 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenues.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Extrait certifié conforme
Le Président

Jean-Pierre CREPUT

